|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| nom, prénomadresse N° de point local de livraison (***indispensable se trouve sur la facture)*** LRAR | à | Monsieur le Président du Directoirede la SA ENEDISTour ENEDIS34 place des Corolles92079 PARIS LA DEFENSE CEDEX 9 |

 lieu et date

 Monsieur le Président ,

Vous m’avez annoncé la pose prochaine d’un compteur « Linky » à l’entrée du circuit intérieur de mon logement,

il apparaît que ce compteur y fera passer des courants dits CPL qui pourront collecter des données privées susceptibles de servir à une diffusion commerciale.

En vertu des règles applicables à la protection de la vie privée, ces courants ne peuvent pas entrer dans mon circuit, sauf autorisation expresse de ma part.

Compte tenu de l’utilisation commerciale possible, je vous refuse cette autorisation, à moins que le compteur soit équipé d’un filtre qui empêche l’entrée de ces courants dans mon circuit.

 J'ajoute que le compteur actuellement en place n'est pas défectueux et n'a pas besoin de réparations, en sorte que mon refus ne vous permet pas de suspendre mon accès au Réseau public de distribution.

 Enfin vous conservez le libre accès au local de comptage. En conséquence rien ne justifierait une facturation de relevés. Je me réfère à l'article 5,5 des dispositions générales d'accès au réseau.

Vous remerciant d'une prompte réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Copies :

M.le Président du Syndicat de Rhin : signature

11 rue de 1 er Cuirassier

68000 COLMAR

M. le Maire d'Orbey